

République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Le 25 novembre 2008

Monsieur le Président
Hôtel du Département Marbot
Rue René et Emile Fage
B.P. 199
19005 TULLE CEDEX

Monsieur le Président,

Les médias se sont fait récemment l'écho de projets routiers destinés à joindre la vallée de la Tourmente et l'autoroute A20 selon un trajet direct coupant en deux la commune de Sarrazac, une partie de la commune de Turenne et les communes de Jugeals-Nazareth, Noailles et Nespouls. Les communes concernées, notamment en Corrèze, n'ont pas été sollicitées et souhaitent par ce courrier vous informer de leur opposition déterminée ainsi que celle de l'ensemble des riverains. En effet ces projets aux conséquences environnementales irréparables, notamment sur la commune de Nespouls et le causse corrézien, n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact sérieuse ; il mobilise contre lui l'ensemble des communes, les associations de chasseurs, de protection de la nature et de l'environnement.



Seule une prise de position officielle de votre part pourrait aujourd'hui mettre fin à ce qui est perçu comme une atteinte au droit, au respect de l'homme et de la nature.

Nous comprenons la nécessité de désenclaver Bretenoux et appuyons avec le Maire de Martel l'itinéraire le moins coûteux et le moins destructeur qui passe au nord de cette ville ; c'est celui qui semblait retenu en 2005.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre soutien et celui du conseil général dans ce secteur géographique déjà profondément abîmé par la construction de l'aéroport de Brive-Souillac et celui de l'autoroute A20.

Croyez, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Madame Taurisson, Maire de Noailles



Monsieur Boucherie, Maire de Jugeals-Nazareth




Monsieur Gary, Maire de Turenne

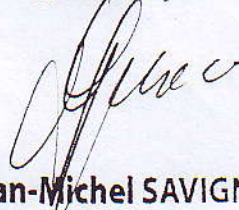



Monsieur Patier, Maire de Nespouls

Monsieur Fenni, Maire de Sarrazac

Le Maire-Adjoint


Jean-Michel SAVIGNAC

